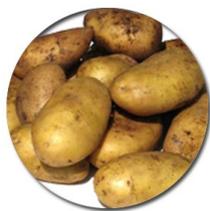


BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

BSV Pomme de terre - Oignon n° 8 du 20 juillet 2015



Pommes de terre



Stade phénologique

Sur les 4 parcelles observées cette semaine, toutes sont en sénescence et les tubercules approchent de la taille finale. Aucun phénomène particulier n'est à observer.



Fenay, 17/07/2015, ALG, CA21

Mildiou

Aucun symptôme n'a été observé cette semaine et les conditions météo annoncées pour les jours à venir ne sont pas propices au développement de ce champignon.

Alternaria

3 des 4 parcelles présentent des symptômes d'alternaria.

Les plantes arrivant à sénescence, le développement de cette maladie de faiblesse est normal et son impact à ce stade de la culture est limité.

Pucerons, Doryphores

Aucun individu dans les parcelles cette semaine.



Cicadelles

Quelques cicadelles vertes sont présentes dans 2 parcelles.
Leur présence n'engendre guère de dégâts et elles ne sont pas vectrices de virus.

En résumé :

Maladie / ravageur	Risque / Pomme de terre
Mildiou	
Alternaria	
Doryphore	
Puceron	
Cicadelles	

Légende	
Risque nul à faible	
Risque moyen	
Risque élevé	



Oignons de printemps

Stade phénologique

Sur les 4 parcelles observées cette semaine, les oignons semés sont en pleine bulbaison. Les oignons repiqués sont tombés à plus de 80%.



oignons semés, Epernay, 17/07/2015, ALG, CA21

Mildiou

Aucun nouveau symptôme cette semaine.

La vigilance doit rester de mise si les températures chutent et l'hygrométrie augmente brutalement, suite à des orages par exemple.

Brûlure des feuilles (*Botrytis squamosa*)

Aucune pression constatée cette semaine.

Thrips

La pression de ce ravageur a baissé un peu depuis le dernier bulletin avec 50% des plantes porteuses de *Thrips tabaci*, chaque plante infestée portant 1 thrips.

Le seuil de nuisibilité n'est atteint dans aucune parcelle (seuil : 2 thrips/ plante sur 25 plantes observées).

Il est important de maintenir la vigilance dans les parcelles d'oignon semé, l'impact sur les oignons repiqués étant moindre au stade tombaison, en vue des températures élevées actuelles et annoncées.

L'irrigation permet de noyer les thrips présents dans le cornet des plantes, limitant ainsi leur développement.

Mouches

Mouche de l'oignon (*Delia antiqua*)

Quelques mouches ont été capturées cette semaine.

Il est important de surveiller la progression de ce second vol de Mouche de l'Oignon pour les parcelles d'oignon semé.

En résumé :

Maladie /ravageur	
Mildiou	Vert
Botrytis	Vert
Thrips	Jaune
Mouches	Jaune

Légende	
Risque nul à faible	Vert
Risque moyen	Jaune
Risque élevé	Rouge

Prochain BSV fin août 2015

Les abeilles butinent, protégeons les !

Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.

Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".

Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.

Afin d'assurer la pollinisation des cultures, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne et rédigé par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, avec la collaboration de Val Union, à partir des observations réalisées par : CA21, Producteurs en agriculture conventionnelle et AB, Naturalis, SEDARB, Val Union.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

« Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018 »